

QUESTION ÉCRITE E-1767/09
posée par Jim Allister (NI)
à la Commission

Objet: Garanties britanniques pour les déposants

La Commission estime-t-elle que les garanties offertes par le gouvernement britannique aux déposants n'étaient pas anticoncurrentielles, dans la mesure où elles ont entraîné un retrait massif de fonds d'établissements non bancaires, telles que les mutualités, où les déposants avaient investi en achetant des actions en échange d'espèces, soumettant ainsi ces établissements à un désavantage concurrentiel?